

## Les pompiers de Lyon sont-ils mis à la porte de leur logement ? Les pompiers ont installé des tentes devant le SDIS69



Les pompiers de l'agglomération sont en grève mercredi. Une centaine d'entre eux a manifesté à la mi-journée devant les locaux du SDIS, rue Corneille, dans le 3e arrondissement. Ils protestent contre une décision de leur direction de ne plus loger les sapeurs-pompiers en caserne d'ici août 2013.

Le SDIS a décidé de vendre les logements qui lui appartiennent à la Duchère, à la Croix-Rousse, à Cusset et à Gerland, à des bailleurs sociaux.

En tout, 250 logements devraient être cédés dans l'agglomération, alors qu'il aurait fallu déboursier 16 millions d'euros pour les rénover. Mais voilà, 150 familles seront expulsées dans un an : "On touche aux familles. Des familles avec des enfants qui sont scolarisés sur place, et qui vont devoir déménager, peut-être loin, au vu des prix des loyers à Lyon", explique Rémi Chabbouh, délégué du syndicat SUD des pompiers professionnels. Plus qu'un problème de confort, cela aurait des conséquences sur la qualité des interventions : "Ces pompiers compensaient leur logement par 1000 heures de travail supplémentaire. Forcément, si ces agents ne sont plus logés, il faudra recruter l'équivalent en sapeur-pompier, et si ces recrutements ne sont pas faits rapidement, cela aura un impact sur la qualité des secours. Une ambulance par exemple partira avec trois pompiers au lieu de quatre actuellement", analyse le syndicaliste. Du côté de la direction, on explique que cette décision de vendre les logements de fonction est la conséquence d'une décision de justice. Le syndicat UNSA Autonome avait saisi la justice pour dénoncer la majoration du temps de travail en échange d'un logement de fonction, et ce alors que quatre organisations syndicales avaient validé cet accord en 2009. En février dernier, le tribunal administratif a donc condamné le SDIS à faire baisser le temps de travail des pompiers logés à 2256h par an, soit à peine 16h de plus qu'un pompier professionnel non logé. "Nous ne pouvons pas faire travailler les sapeurs-pompiers logés plus que les sapeurs-pompiers non-logés. La notion de logement en caserne ne se justifie plus. Donc les 10% qui bénéficiaient de cet avantage vont rentrer dans le droit commun", explique le colonel Serge Delaigue. "Mais cela n'aura aucun impact sur l'organisation du SDIS. Nos objectifs opérationnels ne sont pas modifiés dans le cadre de cette opération. Nous n'aurons pas besoin de recruter plus, puisque plus de la moitié de nos effectifs a choisi de travailler 2240 heures par an, sur des roulements de 24h, contre 1607h annuelles sur des gardes de 12h. Cela nous permet donc d'encaisser le différentiel." Les syndicats, eux, sont plus alarmistes. Ils affirment même que les recrutements prévus dans les prochains mois ne couvriront pas les départs à la retraite. En tout cas, les pompiers ont planté des tentes ce mercredi matin sous les fenêtres du colonel Serge Delaigue, qui a accepté de s'entretenir avec une délégation. Les deux partis sont restés campés sur leur position. La CGT pourrait appeler à une nouvelle manifestation lundi.